

Plaintes : Macron veut supprimer la Cour de justice de la République

écrit par Olivier Piacentini | 29 mars 2020



Depuis plusieurs jours, les plaintes pénales s'accumulent contre le gouvernement. 600 médecins ont saisi la Cour de justice de la République, sous l'égide de maître Di Vizio, avocat, qui s'est montré extrêmement sévère et ferme l'autre jour sur le plateau de Morandini Live. Malgré les injonctions à la pondération de l'animateur, l'avocat a tenu des propos très durs contre Philippe, Buzyn et Véran, les traitant de « menteurs » et « d'incapables ».

Alors que madame Buzyn avait, selon ses dires, tiré la sonnette d'alarme dès le quinze janvier sur la vague épidémique qui arrivait, rien n'a été prévu depuis deux mois pour fournir masques, tests et respirateurs. Or, il n'y avait aucune complication particulière à relancer la production de tout cela : aujourd'hui, ce sont les maisons de couture Dior, Gucci et autres qui fabriquent des masques, et une usine d'aspirateurs s'est reconvertie dans la fabrication de respirateurs, qui ne relèvent pas d'une

technologie particulièrement complexe.

Si depuis deux mois, le gouvernement avait agi pour réquisitionner les masques produits en France, au lieu de les laisser s'exporter en Chine, on n'en serait pas là, et de nombreuses vies auraient pu être sauvées. Comme l'a dit crûment maître Di Vizio sur le plateau de CNews, plutôt que de se lancer dans de grandes tirades, user de mots grandiloquents, « guerre », « siège », etc., les membres du gouvernement feraient mieux de se « bouger les fesses » (sic) pour fournir aux personnels de santé comme aux forces de l'ordre les équipements indispensables, et ainsi éviter d'exposer leur vie dans l'exercice de leur tâche.

Et l'on ne parle même pas des attermoissements louches concernant la diffusion de la chloroquine, médicament courant que l'on délivre sans crainte à n'importe quel voyageur en partance pour les pays tropicaux, mais qu'il faudrait subitement tester à grande échelle pour le Coronavirus, alors que tout démontre son efficacité... Mais Macron a trouvé la parade, comme toujours : depuis 2018, il porte un projet de suppression de la Cour de justice de la République, celle qui est actuellement saisie par les plaignants, seule instance à même de juger les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. Au motif que « tout ministre doit être jugé comme un citoyen ordinaire », sous-entendu « pas de passe-droits », cette réforme qui implique une loi constitutionnelle vise en fait à protéger le gouvernement.

Comme l'a dit Macron en personne en 2018, il faut que les « ministres puissent agir en se sentant libres de leurs actes. » Libres de commettre de coupables négligences quant à la santé des populations, par exemple ? Libres de brader les entreprises nationales stratégiques au plus offrant, sans doute également... Soyons certains que ce projet de réforme, avorté en 2018 à cause des Gilets jaunes, reviendra rapidement dans l'air du temps : le vent du boulet est en

train de souffler sur ce gouvernement.

<https://ripostelaique.com/plaintes-macron-veut-supprimer-la-cour-de-justice-de-la-republique.html>